N° 113 – Janvier 2022

L'enseignement à Genève

# REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

## E1. Nombre d'usagers et usagères de l'animation parascolaire

*En 2020, 63% des élèves du primaire ont pris leur repas de midi au moins une fois par semaine dans un restaurant scolaire et 35% ont fréquenté les activités parascolaires entre 16h et 18h. Après une augmentation soutenue depuis la création du GIAP, le pourcentage d'usagers et d'usagères du parascolaire s'est stabilisé en 2019-20 avant de diminuer très légèrement pour la première fois en 2020-21. En moyenne les restaurants scolaires ont accueilli 17'250 élèves chaque jour le midi cette année-là (contre 17'600 en 2019-20). La fréquentation sur la semaine a cependant continué à s'intensifier : en 2020, 74% des usagers et usagères de l'accueil du midi y sont allés trois ou quatre jours, contre 60% en 2010 et 72% en 2019. Cette intensification a concerné plus particulièrement les élèves de milieu favorisé d'une part et de nationalité suisse d'autre part.*

**L'accueil à journée continue,** accepté à 81% en votation populaire le 28 novembre 2010, est inscrit dans la constitution genevoise (art. 204). Les familles doivent pouvoir, moyennant une participation financière de leur part, bénéficier chaque jour scolaire d'un accueil pour leurs enfants qui suivent la scolarité obligatoire dans l'enseignement public (principe d'accueil universel). Adoptée le 22 mars 2019, la loi sur l'accueil à journée continue (LAJC) est entrée en vigueur le 1er juillet 2019 et vise à aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle.

Depuis sa création en 1994, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) a accueilli en moyenne chaque jour un nombre d'enfants qui a connu une croissance régulière et soutenue jusqu'à la rentrée 2019. Ce nombre a notamment été presque multiplié par cinq en ce qui concerne l'accueil du midi. Les effectifs scolarisés dans l'enseignement primaire n'ayant pas connu de pareille hausse sur la période, c'est bien la part des élèves qui ont recours à l'accueil parascolaire qui a nettement augmenté. Cette hausse, qui témoigne d'une réelle amplification de la demande de services parascolaires, tient autant à l'augmentation du nombre des usagers et usagères, dans des lieux d'accueil toujours plus nombreux, qu'à l'intensification de la fréquentation durant la semaine.

### Accueil parascolaire particulièrement marqué en 2019-20 par la pandémie de COVID-19

L'année scolaire 2019-20 a été particulièrement marquée par la pandémie de COVID-19. Outre la mise en œuvre des plans de protection proposés par le service de santé de l'enfance et de la jeunesse et validés par le service du médecin cantonal, le GIAP a dû faire preuve d'une grande capacité d'adaptation organisationnelle avec la fermeture physique des écoles le 16 mars 2020, l'accueil d'urgence des enfants dont les parents restaient en première ligne, la reprise partielle le 11 mai avec l'école à mi-temps et enfin la réouverture totale des écoles le 25 mai 2020.

Lors du déconfinement, les usagères et usagers du parascolaire sont revenus en nombre, mais sans atteindre toutefois les niveaux antérieurs. Chaque jour les restaurants scolaires ont accueilli en moyenne le midi un peu moins de 11'000 enfants à partir du 11 mai 2020 contre 17'600 avant le 16 mars 2020 (voir **E1.a**). Ceci est à rapprocher du fait que le déconfinement a été progressif, que nombre de parents étaient alors encore en grande partie à la maison. La fermeture de certains secteurs (bars, restaurants, coiffeurs et commerces jugés non essentiels avec effet domino sur d'autres activités) était assortie d'une réduction des horaires de travail [RHT] pour les salariées et salariés, et le télétravail était par ailleurs recommandé par le Conseil fédéral. À noter que le système de facturation a été adapté aux conditions particulières avec le paiement pour la présence effective des enfants et non par abonnement, entre le 11 mai et la fin de l'année scolaire.

**E1.a Nombre d'élèves fréquentant l'accueil parascolaire (moyennes journalières), selon la période, année scolaire 2019-20**

| | Rentrée 2019 - 13 mars 2020 | Confinement (1) | Déconfinement (2) 11 mai - 26 juin 2020 | Ensemble de l'année scolaire |
|---|---|---|---|---|
| Accueil du matin | 54 | 0 | 21 | 39 |
| Accueil et repas de midi (2) | 17'606 | 260 | 10'980 | 13'344 |
| Accueil de l'après-midi | 7'451 | 101 | 4'242 | 5'558 |

(1) Durant la période allant du 16 mars 2020 au 8 mai 2020, les écoles ont été fermées, avec la mise en place de l'école à distance. Un service d'accueil minimum a été mis en place pour les enfants dont les parents travaillaient en première ligne.

(2) Le déconfinement a été progressif : réouverture partielle des écoles à partir du 11 mai 2020 (avec école à mi-temps) puis totale à partir du 25 mai.

*Source : Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire.*

## Le nombre d'usagers et usagères diminue pour la première fois en 2020-21

L'année scolaire 2020-21 marque une inflexion par rapport à la tendance à la hausse régulière observée jusqu'alors. C'est la première fois que le nombre d'enfants allant au parascolaire diminue alors que le nombre d'élèves du primaire a continué d'augmenter de manière soutenue (+550 élèves par rapport à 2019-20) : 17'250 élèves en moyenne ont pris leur repas de midi chaque jour dans un restaurant scolaire, contre 17'600 élèves l'année précédente, soit une diminution de 2% et 350 usagers ou usagères (voir **E1.b**). Sur la même période, les effectifs de l'accueil de l'après-midi ont également diminué, passant d'environ 7'450 usagers ou usagères en moyenne chaque jour à 7'000 (–450 soit –6%).

On peut faire l'hypothèse que cette diminution est possiblement liée à la situation sanitaire au moment où ont eu lieu les inscriptions pour l'année 2020-21, en pleine période de fermeture des écoles (avril 2020). Cela a nécessité le remplacement des habituelles inscriptions « en présentiel » incompatibles avec les mesures sanitaires, par des inscriptions en ligne en faisant évoluer en urgence la plateforme existante et en mettant à disposition une ligne téléphonique. Par ailleurs, l'automne 2020 a été marqué par la deuxième vague de cas de COVID-19, la fermeture d'un certain nombre d'activités économiques à Genève (bars, restaurants, coiffeurs et commerces jugés non essentiels) et une nouvelle recommandation du télétravail par le Conseil d'État. Ces conditions ont pu inciter certains parents (en RHT ou en télétravail) à ne pas inscrire leur(s) enfant(s) au parascolaire pour l'année 2020-21 (mais pas à réduire la fréquence au cours de la semaine comme on le verra plus loin).

Le nombre moyen d'élèves fréquentant l'accueil du matin, jamais très élevé, a été d'environ une centaine d'enfants chaque jour pendant toute la décennie 2000-2010 ; il a ensuite progressivement diminué, pour se stabiliser autour de 60 élèves à partir de 2015, puis baisser à 30 en 2020. Il est possible que cette diminution soit liée au fait que l'accueil du matin, auparavant gratuit, est payant depuis la rentrée 2015 et que le prix de la prestation a augmenté à la rentrée 2020. Compte tenu du fait que la plupart de ces enfants fréquentent également le restaurant scolaire et les activités du soir, il peut également s'agir d'un effet de la sensibilisation du milieu scolaire et parascolaire sur la nécessité de limiter la durée des journées pour les élèves du cycle élémentaire. À noter que cet accueil n'est organisé qu'en cas de besoins collectifs (voir art. 5 al. 1 de la LJAC) et n'est proposé que dans une dizaine d'écoles.

**E1.b** **Nombre d'élèves fréquentant l'accueil parascolaire (moyennes journalières), années scolaires 1995-96 à 2020-21**

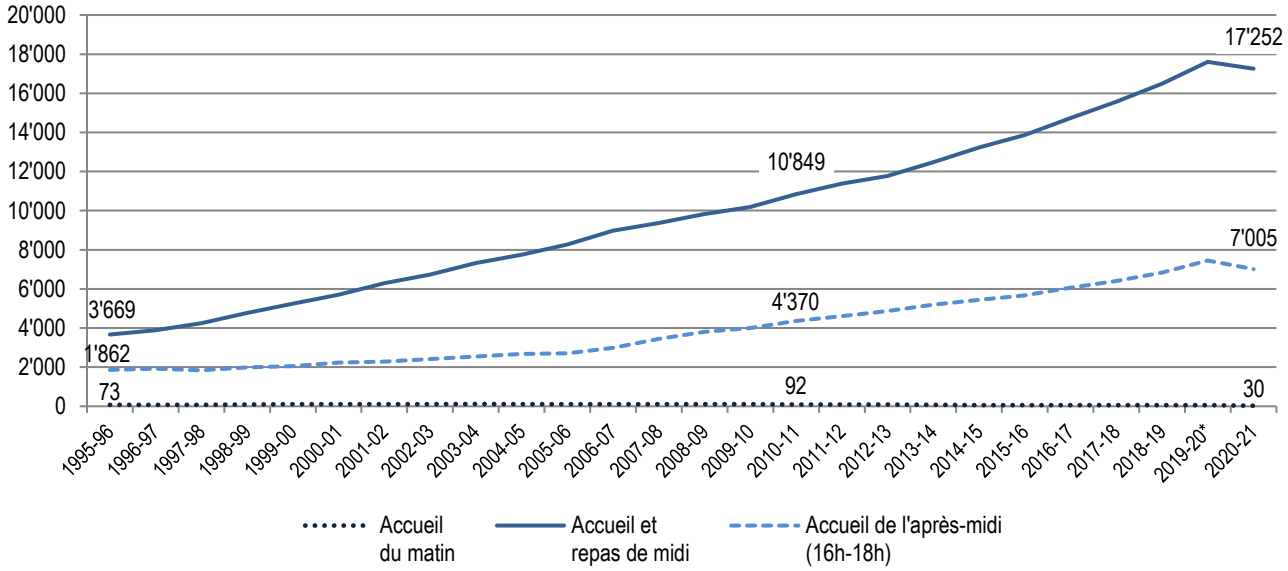


* Pour l'année scolaire 2019-20, les moyennes journalières sont calculées jusqu'au 13 mars 2020 en raison du confinement lié à la pandémie de COVID-19 et de la fermeture physique des écoles entre le 16 mars et mai 2020.

*Source : Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire.*

## Fréquentation très similaire tout au long de la semaine mais un peu plus faible les vendredis

Le recours au parascolaire est très similaire tout au long de la semaine. On observe toutefois que la fréquentation est légèrement plus importante que la moyenne les mardis et jeudis (voir **E1.c**). À l'inverse, elle est en moyenne un peu plus faible le vendredi midi (-550 usagers ou usagères environ) et encore davantage entre 16h et 18h (-770 environ). Ces petits écarts de fréquentation sont possiblement à mettre en lien avec l'organisation du travail des parents ou avec les départs en week-end de certaines familles.

**E1.c Nombre d'élèves fréquentant l'accueil parascolaire (moyennes journalières), selon le jour de la semaine, 2019-20 et 2020-21**

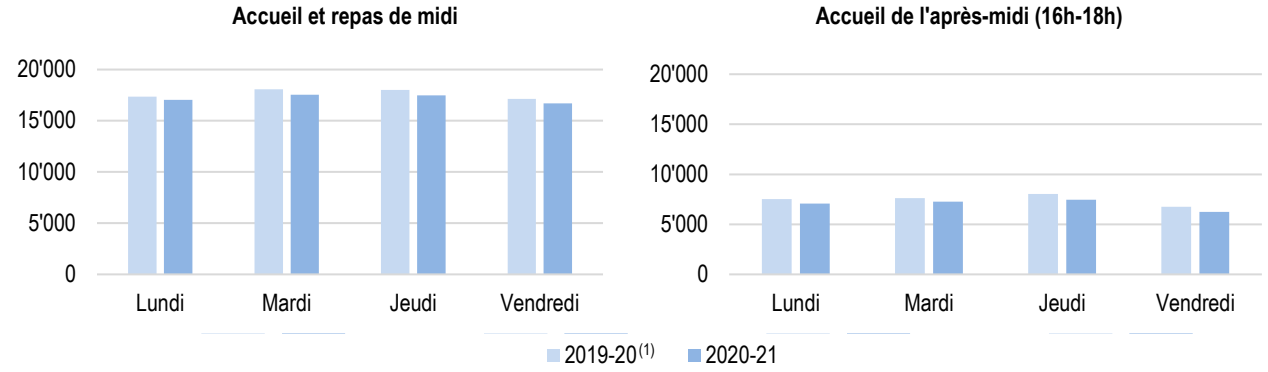


(1) Sur la période allant de la rentrée 2019 au 13 mars 2020.

*Source : Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire.*

## 63% des élèves du primaire mangent au moins une fois par semaine au restaurant scolaire

Les moyennes journalières d'enfants usagers du parascolaire sont une première dimension à prendre en compte, notamment pour prévoir les locaux et l'encadrement nécessaire chaque jour, mais elles ne donnent qu'une vision partielle de la place de l'animation parascolaire dans la vie des écolières et écoliers scolarisés à Genève. La base de données scolaires normalisée (nBDS) du DIP permet de fournir une « photographie » de la fréquentation de l'animation parascolaire durant une semaine de référence de l'année scolaire (la dernière semaine de novembre) (voir *Pour comprendre ces résultats*).

Entre le 23 et le 27 novembre 2020, près de 24'000 écoliers et écolières, c'est-à-dire plus de 63% des élèves du primaire, ont pris leur repas de midi au moins une fois dans un restaurant scolaire sous la surveillance d'animatrices et animateurs du GIAP (voir **E1.d**). Durant cette même semaine de référence, les activités parascolaires entre 16h et 18h ont concerné plus de 13'000 enfants, c'est-à-dire 35% des élèves. Enfin, 33% des élèves ont au moins une fois fréquenté à la fois l'accueil de midi et celui de l'après-midi.

## Après s'être stabilisé en 2019, le pourcentage d'usagers et usagères du parascolaire diminue en 2020

Ce qui était en partie visible avec les moyennes journalières, se précise en observant l'évolution du pourcentage d'usagers et usagères au cours des deux dernières années. Celle-ci tranche avec la période antérieure. Alors que la proportion d'élèves fréquentant le parascolaire avait augmenté de façon relativement soutenue jusqu'à fin 2018, celle-ci s'est stabilisée lors de la semaine de référence fin 2019 (c'est-à-dire avant l'apparition de la pandémie de COVID-19) avant de diminuer, pour la première fois, fin 2020 (voir **E1.d**). La stabilisation de la fréquentation en 2019-20 n'était pas visible à travers les moyennes journalières, la forte augmentation de celles-ci en 2019-20 (+1'100 usagers en moyenne le midi par rapport à 2018-19) étant due au fait que les effectifs d'élèves du primaire avaient eux-mêmes particulièrement augmenté cette année-là (+1'000 élèves).

La diminution de la fréquentation s'observe tant pour l'accueil de midi (-2,7 points de % par rapport à fin 2019, soit un déficit d'inscriptions de près de 1'000 enfants) que pour l'accueil de l'après-midi (-1,9 point de pourcentage soit un déficit d'environ 700 enfants). Il faudra attendre d'autres observations pour savoir si cette variation est le reflet d'une stabilisation voire d'un changement de tendance dans les pratiques et l'organisation des parents, ou seulement une fluctuation très ponctuelle liée au contexte de la situation sanitaire.

**E1.d Proportion d'élèves de 1P-8P fréquentant au moins une fois par semaine l'accueil parascolaire, 2005 à 2020**

| | Effectifs | | | | | | En % du nombre d'enfants 1P-8P (1) | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 2005 | 2010 | 2015 | 2018 | 2019 | 2020 | 2005 | 2010 | 2015 | 2018 | 2019 | 2020 |
| Accueil du matin | 164 | 199 | 125 | 137 | 101 | 68 | 0.5% | 0.6% | 0.4% | 0.4% | 0.3% | 0.2% |
| Accueil et repas de midi (2) | 13'608 | 18'784 | 20'672 | 23'688 | 24'421 | 23'780 | 39.3% | 55.8% | 60.4% | 65.7% | 66.1% | 63.4% |
| Accueil de l'après-midi (3) | 4'985 | 8'979 | 11'040 | 13'134 | 13'564 | 13'036 | 14.4% | 26.7% | 32.2% | 36.4% | 36.7% | 34.8% |
| Accueil de midi et de l'après-midi(4) | 4'108 | 7'881 | 10'217 | 12'454 | 12'891 | 12'429 | 11.9% | 23.4% | 29.8% | 34.6% | 34.9% | 33.1% |

(1) Y compris les élèves de l'enseignement spécialisé des classes intégrées de l'enseignement primaire (hors classes intégrées DI/TSA [déficience intellectuelle et troubles du spectre autistique]) et des classes intégrées mixtes ; y compris la classe intégrée de Geisendorf jusqu'en 2019. (2) Enfants accueillis le midi, pouvant également être accueillis l'après-midi. (3) Enfants accueillis l'après-midi, pouvant également être accueillis à midi. (4) Les données ne permettent pas de savoir si cette fréquentation se fait le même jour.

*Source : SRED/nBDS, état au 31.12 - Fréquentation de la semaine de référence en 2005, 2010, 2015, 2018, 2019 et 2020 (GIAP).*

S'il y a eu globalement moins d'inscriptions d'enfants en 2020 qu'en 2019, le recours à l'accueil parascolaire le midi et en fin d'après-midi a toutefois continué à s'intensifier sur la semaine pour celles et ceux qui sont inscrits. Durant la semaine de référence de 2020, plus de 62% des usagères et usagers de l'accueil du midi y sont allés les quatre jours entiers d'école, contre près de 50% en 2010, 56% en 2015 (en incluant ceux qui y allaient 5 jours) et 60% en 2019 (voir **E1.e**).

L'accueil de l'après-midi connaît lui aussi une augmentation de l'intensité de la fréquentation depuis 2010 : la proportion d'usagères et usagers inscrits pour un ou deux jours par semaine a diminué (passant de 48% à 42%, soit –6 points de pourcentage) parallèlement à l'augmentation de celles et ceux qui sont inscrits trois ou quatre jours par semaine (de 51% à 57%, soit +6 points de pourcentage).

**E1.e Nombre de jours de fréquentation hebdomadaire de l'accueil parascolaire, 2010 à 2020**

| | Accueil et repas de midi | | | | | | | | Accueil de l'après-midi | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Effectifs | | | | en % | | | | Effectifs | | | | en % | | | |
| | 2010 | 2015 | 2019 | 2020 | 2010 | 2015 | 2019 | 2020 | 2010 | 2015 | 2019 | 2020 | 2010 | 2015 | 2019 | 2020 |
| 1 jour | 3'385 | 2'692 | 2'575 | 2'313 | 18.0% | 13.0% | 10.5% | 9.7% | 2'250 | 2'641 | 2'912 | 2'557 | 25.1% | 23.9% | 21.5% | 19.6% |
| 2 jours | 4'012 | 3'833 | 4'219 | 3'847 | 21.4% | 18.5% | 17.3% | 16.2% | 2'053 | 2'484 | 3'059 | 2'880 | 22.9% | 22.5% | 22.6% | 22.1% |
| 3 jours | 1'931 | 2'389 | 2'821 | 2'661 | 10.3% | 11.6% | 11.6% | 11.2% | 1'343 | 1'762 | 2'090 | 1'952 | 15.0% | 16.0% | 15.4% | 15.0% |
| 4 jours | 9'287 | 11'263 | 14'719 | 14'853 | 49.4% | 54.5% | 60.3% | 62.5% | 3'253 | 4'031 | 5'360 | 5'487 | 36.2% | 36.5% | 39.5% | 42.1% |
| 5 jours [1] | | 285 | | | | 1.4% | | | | | | | | | | |
| Fréq. occas. [2] | 169 | 210 | 87 | 106 | 0.9% | 1.0% | 0.4% | 0.4% | 80 | 122 | 143 | 160 | 0.9% | 1.1% | 1.1% | 1.2% |
| **Total** | **18'784** | **20'672** | **24'421** | **23'780** | **100%** | **100%** | **100%** | **100%** | **8'979** | **11'040** | **13'564** | **13'036** | **100%** | **100%** | **100%** | **100%** |

N.B. Quelques élèves d'écoles de pédagogie spécialisée (ECPS) (anciennement CMP avant 2020) bénéficiant d'un protocole d'intégration ont accès à l'accueil de l'après-midi (31 en 2010, 44 en 2015 et 46 en 2020).

[1] En 2015, 1,4% d'usagères et usagers (soit 285 enfants) étaient accueillis le midi cinq jours par semaine, illustrant l'ouverture de certains restaurants scolaires le mercredi suite à l'introduction du mercredi matin d'école. Cette ouverture a été supprimée à la rentrée 2016, la fréquentation s'étant avérée bien plus faible que prévue ; les familles sont désormais dirigées vers d'autres structures proposant des repas le mercredi midi, telles que des maisons de quartier. [2] Fréquentation occasionnelle.

Champ : Élèves de 1P-8P, y compris les élèves de l'enseignement spécialisé des classes intégrées de l'enseignement primaire (hors classes intégrées DI/TSA [déficience intellectuelle et troubles du spectre autistique]) et des classes intégrées mixtes ; y compris la classe intégrée de Geisendorf en 2015 et 2019.

*Source : SRED/nBDS, état au 31.12 - Fréquentation de la semaine de référence en 2010, 2015, 2019 et 2020 (GIAP).*

## Légère sous-représentation des plus modestes et des élèves de nationalité étrangère parmi celles et ceux fréquentant le parascolaire

Une certaine mixité socioculturelle s'observe parmi les enfants fréquentant au moins une fois l'accueil parascolaire le midi et/ou l'après-midi après l'école, le profil des usagers et usagères étant assez similaire à celui de l'ensemble des élèves de 1P-8P en 2020. On relève néanmoins une plus faible représentation des enfants provenant de la classe sociale la plus modeste : en 2020, ils ou elles représentent 30% des élèves allant au moins une fois au parascolaire et 36% de l'ensemble des élèves du primaire (voir **E1.f**).

Quant aux enfants de nationalité suisse, ils ou elles sont légèrement en plus grand nombre à avoir fréquenté au moins une fois un restaurant scolaire ou l'accueil parascolaire après l'école durant la semaine de référence (ils ou elles représentent 63% à 64% des usagers ou usagères, contre 60% de l'ensemble des élèves du primaire).

**E1.f Profil des élèves de 1P-8P fréquentant au moins une fois par semaine l'accueil parascolaire, 2010 et 2020**

| | | Accueil et repas de midi | | | Accueil de l'après-midi | | | Ensemble des élèves 1P-8P [1] | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 2010 | 2020 | Variation 2010-2020 (en points de %) | 2010 | 2020 | Variation 2010-2200 (en points de %) | 2010 | 2020 | Variation 2010-2020 (en points de %) |
| Catégorie socio-professionnelle des parents | Cadres sup. et dirigeant·es | 20.2% | 22.5% | +2.4 | 17.4% | 21.8% | +4.4 | 18.4% | 19.8% | +1.4 |
| | Employé·es | 46.5% | 47.5% | +1.0 | 47.9% | 49.2% | +1.3 | 43.3% | 44.4% | +1.1 |
| | Ouvrier·ères, divers sans indic. | 33.3% | 30.0% | –3.3 | 34.7% | 29.0% | –5.7 | 38.3% | 35.7% | –2.6 |
| | *Total* | *100%* | 100% | | *100%* | 100% | | *100%* | 100% | |
| Nationalité de l'élève | Suisse | 64.8% | 63.1% | –1.8 | 63.8% | 63.8% | 0 | 62.2% | 60.2% | –2.0 |
| | Étrangère | 35.2% | 36.9% | +1.8 | 36.2% | 36.2% | 0 | 37.8% | 39.8% | +2.0 |
| | *Total* | *100%* | 100% | | *100%* | 100% | | *100%* | 100% | |

[1] Y compris les élèves de l'enseignement spécialisé des classes intégrées (CLI) de l'enseignement primaire (hors DI/TSA [déficience intellectuelle et troubles du spectre autistique] et des classes intégrées mixtes (CLIM) ; y compris la classe intégrée de Geisendorf en 2010.

*Source : SRED/nBDS, état au 31.12 - Fréquentation de la semaine de référence en 2010 et 2020 (GIAP).*

Depuis 2010, on observe une diminution de la part des enfants de milieu modeste ou défavorisé et, à l'inverse, une hausse de celle des enfants de milieu favorisé parmi les usagers et usagères de l'accueil parascolaire (midi et après-midi). Ces évolutions sont un peu plus prononcées que parmi l'ensemble des élèves de l'enseignement primaire public, et plus marquées pour l'accueil de l'après-midi.

En termes de taux de fréquentation de l'animation parascolaire, cela se traduit par le fait que 53% des élèves de milieu modeste prennent au moins une fois par semaine leur repas au restaurant scolaire en 2020, contre 68% des enfants de la classe moyenne et 72% des enfants de milieu favorisé (voir **E1.g**). Ceci est probablement à rapprocher du fait que, dans les milieux modestes, les situations de précarité (recherche d'emploi) sont plus fréquentes et les femmes sont moins actives professionnellement, ce qui peut les rendre plus disponibles à midi. Par ailleurs, bien que le GIAP ait un barème de tarifs dégressifs (allant jusqu'à l'exonération totale pour près de 30% des enfants recourant au parascolaire, voir **E1.h**) qui tient compte de la situation financière et/ou du nombre d'enfants de la famille, la prestation d'encadrement facturée par le GIAP est distincte du prix des repas, facturé par les communes. Le prix des repas peut ainsi être trop élevé pour certaines familles modestes, surtout si elles ont plusieurs enfants à l'école, et ce même si elles peuvent également bénéficier d'une aide des communes pour l'abaissement, voire l'exonération, du prix des repas.

**E1.g** **Proportion d'élèves de 1P-8P[1] fréquentant au moins une fois par semaine l'accueil parascolaire, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents et la nationalité, 2010 et 2020**

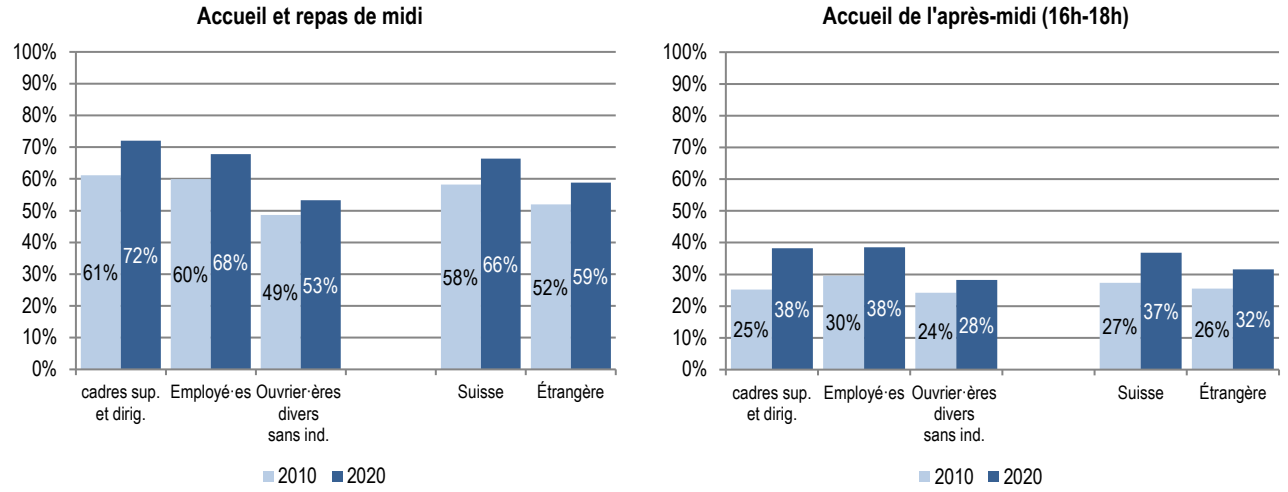


[1] Y compris les élèves de l'enseignement spécialisé des classes intégrées (CLI) de l'enseignement primaire (hors DI/TSA [déficience intellectuelle et troubles du spectre autistique]) et des classes intégrées mixtes (CLIM) ; y compris la classe intégrée de Geisendorf en 2010.

*Source : SRED/nBDS, état au 31.12 - Fréquentation de la semaine de référence (GIAP).*

Les données sur le rabais accordé aux familles selon le nombre d'enfants, accordé de manière systématique depuis l'année 2020-21, indique que la moitié de celles-ci inscrivent au moins deux enfants aux activités parascolaire (voir **E1.h**). Ces familles peuvent par ailleurs bénéficier d'une réduction selon le revenu. A noter que, selon le GIAP, de nombreux parents ne demandent pas de réduction ou exonération alors qu'ils y auraient droit (demande à formuler auprès du service de facturation dans un délai imparti).

**E1.h** **Proportion d'usagers et usagères bénéficiaires d'une réduction/exonération, année scolaire 2020-21**

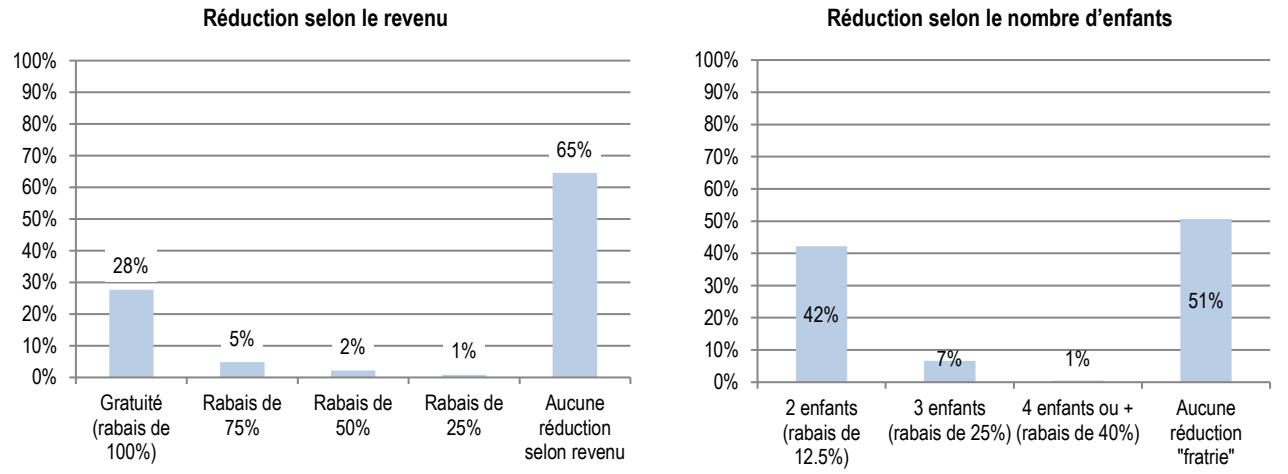


N.B. Pour pouvoir bénéficier d'une réduction en fonction du revenu, les parents doivent formuler une demande auprès du service de facturation dans le délai imparti (fin novembre 2020 pour l'année scolaire 2020-21). Les chiffres ne représentent donc pas la situation socio-économique de l'ensemble des usagers et usagères du parascolaire, mais celle des familles qui ont fait une demande de réduction/exonération pendant l'année scolaire 2020-21. La réduction en fonction du nombre d'enfants est, quant à elle, accordée automatiquement depuis l'année scolaire 2019-20, sans que les parents aient besoin d'en faire la demande. Les enfants sont donc comptabilisés ici dans les deux catégories de rabais (revenu et fratrie).

*Source : Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire.*

## Intensification de la fréquentation au cours de la semaine

Une autre évolution constatée est celle de l'intensification de la fréquentation du restaurant scolaire au cours de la semaine, qui a concerné l'ensemble des usagères et usagers, mais plus particulièrement celles et ceux de milieu favorisé ou de nationalité suisse (voir **E1.i**). Cependant, ces catégories ont une fréquentation moins intense que les usagères et usagers de milieu modeste et de nationalité étrangère, même si, comme on l'a vu plus haut, elles sont proportionnellement moins inscrites au parascolaire.

En revanche, depuis 2010, il y a eu un rapprochement des comportements des différentes catégories d'usagers et usagères. En 2010, environ la moitié des enfants de milieu favorisé et des enfants de nationalité suisse recouraient à l'animation parascolaire trois à quatre fois par semaine. En 2020, cela concerne 70% des usagers et usagères de milieu favorisé et les deux tiers des enfants de nationalité suisse. L'écart entre la catégorie la plus favorisée et la moins favorisée s'est nettement réduit (12 points de % en 2020 contre 22 points en 2010). Ces résultats suggèrent que la journée continue – avec le repas pris au restaurant scolaire quasiment chaque jour d'école – tend à devenir la norme pour de nombreuses familles avec, de plus en plus souvent, les deux parents qui travaillent.

En ce qui concerne l'accueil de l'après-midi, la fréquentation sur la semaine s'est accrue pour les usagers et usagères de milieu favorisé, mais celle-ci reste encore très en-deçà de celle des enfants de milieu modeste (respectivement 49% et 69% y vont trois ou quatre fois par semaine). Par ailleurs, les élèves de nationalité étrangère restent proportionnellement plus nombreuses et nombreux que les élèves de nationalité suisse à y recourir aussi fréquemment, mais l'écart s'est un peu resserré depuis 2010.

**E1.i Proportion d'usagers et usagères fréquentant trois ou quatre fois par semaine l'accueil parascolaire, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents et la nationalité, 2010 et 2020**

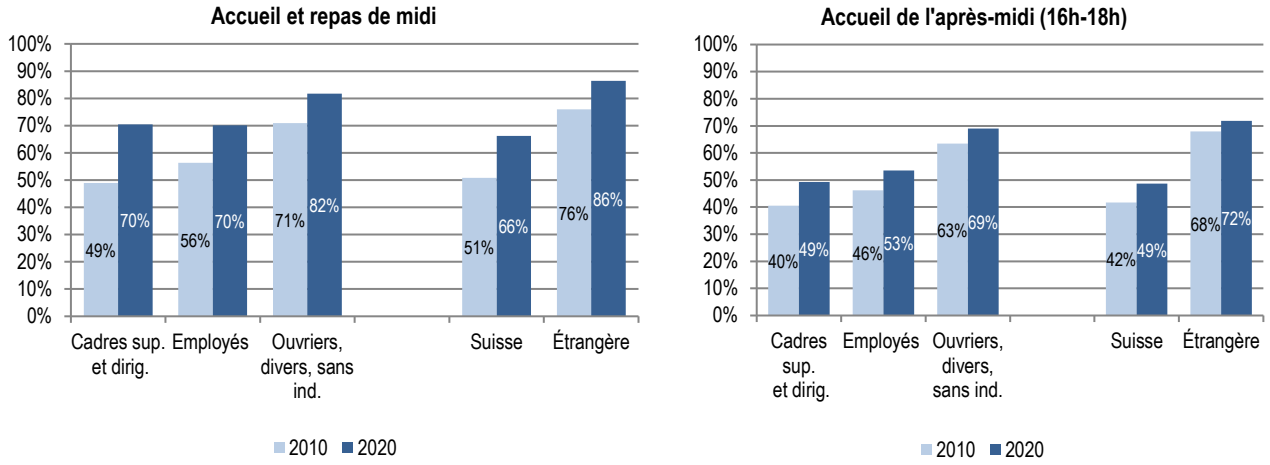


N.B. Il s'agit ici de pourcentages par rapport au total des usagers et usagères du parascolaire, et non par rapport à l'ensemble des élèves, contrairement à la figure E1.g. Les pourcentages par rapport à l'ensemble des élèves sont toutefois disponibles dans le classeur Excel.

Champ : Élèves fréquentant l'animation parascolaire au moins une fois par semaine.

*Source : SRED/nBDS, état au 31.12 - Fréquentation de la semaine de référence (GIAP).*

## Un pic de fréquentation par les élèves de la 2P à la 4P

Le recours à l'animation parascolaire varie également selon l'année de scolarité (AdS) suivie à l'école primaire. Il augmente jusqu'en 2P ou 3P (selon le type d'accueil), pour décroître ensuite jusqu'à la fin de l'école primaire (voir **E1.j**). La forme de la courbe de fréquentation en 2010 suggérait que certains parents d'élèves de 1P les considéraient un peu jeunes pour avoir une journée continue à l'école, et que par ailleurs, à partir d'un certain âge, les enfants étaient capables de rentrer de manière autonome à la maison, notamment à 16h. Cette interprétation reste en partie valable en 2020, même si les proportions d'élèves de 1P sont désormais très proches de celles des élèves de 2P.

C'est en 8P que les élèves fréquentent le moins le parascolaire : en 2020, ils ou elles sont 47% à aller au restaurant scolaire au moins une fois par semaine (rappelons que la moyenne pour l'ensemble des élèves est de 63%), et seulement 10% vont au moins une fois par semaine aux activités surveillées entre 16h et 18h (contre 35% en moyenne).

Relevons toutefois que depuis 2010, la forme de la courbe s'est modifiée et s'éloigne d'une courbe en cloche. Une augmentation de la part des élèves fréquentant au moins une fois par semaine le parascolaire s'observe pour toutes les AdS (à l'exception des 8P pour l'accueil de midi), mais celle-ci est plus particulièrement marquée dans les petites AdS. Ainsi, en 2010, 50% des élèves de 1P fréquentaient l'accueil du midi au moins une fois par semaine ; en 2020 c'est le cas de 67%, soit +17 points de pourcentage. On peut faire l'hypothèse que le développement de l'offre de places en crèche a habitué les familles à la journée continue pour les très jeunes enfants et entraine de ce fait une plus grande demande de parascolaire dès les premières AdS.

**E1.j Proportion d'élèves fréquentant au moins une fois par semaine l'accueil parascolaire, selon l'année de scolarité (AdS), 2010 et 2020**

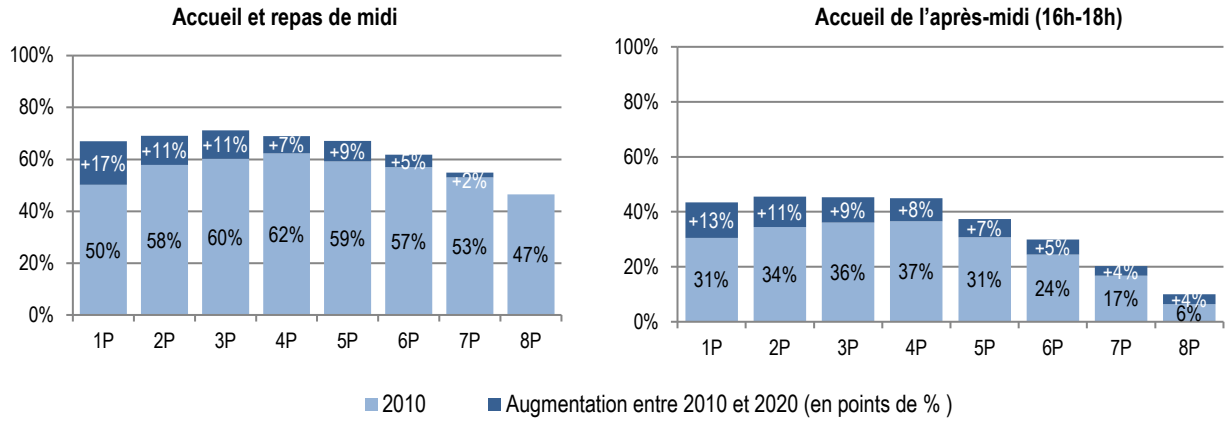


Lecture : la zone bleu foncé correspond à la différence arithmétique de points de pourcentage entre la proportion 2010 et la proportion 2020. Par exemple, 50% des élèves de 1P fréquentaient l'accueil du midi au moins une fois par semaine en 2010 ; en 2020 ils ou elles sont 67%. La différence est de 67% – 50% = +17 points de %.

Champ : Élèves de l'enseignement primaire régulier (les AdS correspondent à celles d'HarmoS y compris pour 2010). Les élèves ayant uniquement une scolarité dans l'enseignement spécialisé ne sont pas pris en compte ici car leur scolarité ne comporte pas d'AdS.

*Source : SRED/nBDS, état au 31.12 - Fréquentation de la semaine de référence (GIAP).*

Le suivi de la fréquentation du parascolaire à chaque AdS par une cohorte d'élèves entrés en 1P en 2013, ayant fait toute la scolarité primaire à Genève et se trouvant en 8P en 2020-2021, confirme la tendance qui prévalait antérieurement et qui s'est modifiée au cours des années récentes. Cette cohorte d'élèves présente une structure de fréquentation en cloche nettement plus marquée que celle des usagers et usagères de 2020 présentée ci-dessus, aussi bien pour l'accueil de midi que pour celui de l'après-midi (voir **E1.i**). Il est à relever que cette cohorte, du fait de sa stabilité géographique dans le canton durant toute la scolarité primaire, compte une plus grande part d'élèves de nationalité suisse (70%) que l'ensemble des élèves du primaire (60%), qui inclut pour sa part des élèves dont l'arrivée à Genève s'est faite en cours de scolarité, et qui sont généralement de nationalité étrangère.

**E1.k Proportion d'élèves fréquentant au moins une fois par semaine l'accueil parascolaire, selon l'année de scolarité, cohorte d'élèves**

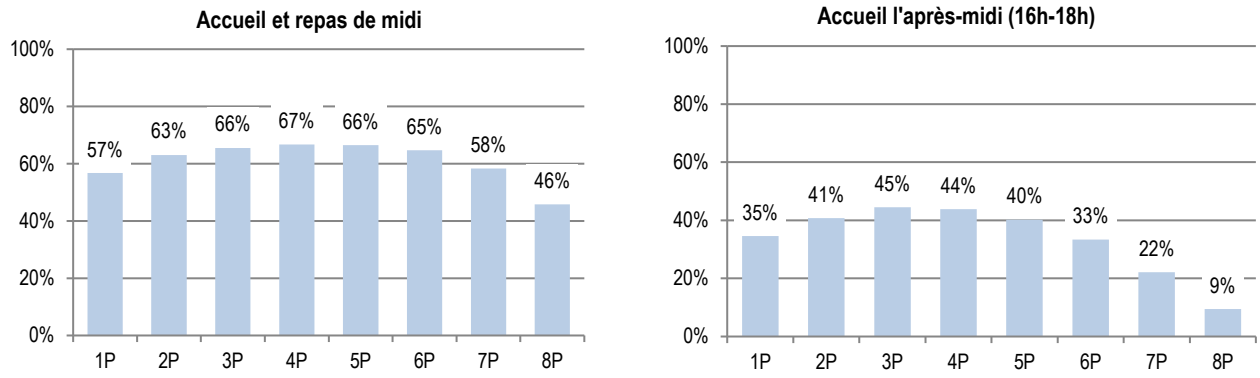


Champ : Cohorte d'élèves de l'enseignement primaire régulier présents durant toute la période 2013-2020.

*Source : SRED/nBDS, état au 31.12 - Fréquentation des semaines de référence 2013-2020 (GIAP).*

***Bernard Engel, Odile Le Roy-Zen Ruffinen***
***(éd. Narain Jagasia)***

**Pour en savoir plus**

- Site internet du GIAP : http://www.giap.ch/
- Loi sur l'instruction publique : https://silgeneve.ch/legis/data/rsg_c1_10.htm
- Loi sur l'accueil à journée continue : https://silgeneve.ch/legis/data/rsg_j6_32.htm

**Pour comprendre ces résultats**

**GIAP :** rattaché à l'Association des communes genevoises (ACG), le Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire assure la gestion du parascolaire depuis 1994 et regroupe 42 des 45 communes genevoises. Le GIAP doit accueillir tous les enfants qui le souhaitent, le principe de l'accueil universel étant une garantie de la constitution genevoise.

**Données utilisées**

- Moyennes journalières d'enfants présentes et présents : établies en juin de l'année scolaire par le GIAP.

- Une « photographie » de la fréquentation d'une semaine de référence (dernière semaine de novembre) est transmise chaque année par le GIAP au DIP pour alimenter la base de données scolaires normalisée (nBDS) qui contient des informations relatives à la situation scolaire courante de l'élève (année scolaire, filière, année de scolarité, établissement/école, classe, etc.), l'historique de sa scolarité ainsi que ses caractéristiques sociodémographiques (catégorie socioprofessionnelle des parents et nationalité notamment).

À noter que des élèves de l'enseignement spécialisé fréquentent l'animation parascolaire du GIAP (accueil de midi ou de l'après-midi) selon des modalités variables en fonction du type de structure. Les données présentées ici incluent ces élèves dès lors que leur inscription est gérée en 2020-21 par le GIAP : classes intégrées de l'enseignement primaire (CLI), hors classes intégrées pour déficience intellectuelle/troubles du spectre autistique (CLI DI/SA), classes intégrées mixtes de l'enseignement primaire (CLIM Roseraie et Pâquis) ; la classe intégrée de Geisendorf est incluse dans le périmètre jusqu'en 2019. En revanche, les données étant issues de la base de gestion administrative du GIAP, elles n'incluent pas les élèves qui prennent leur repas sous la surveillance d'une éducatrice ou d'un éducateur et dont l'inscription et la facturation sont gérées par l'Office médico-pédagogique (OMP).

À noter qu'un certain nombre d'élèves d'écoles de pédagogie spécialisée (ECPS) bénéficiant d'un protocole d'intégration établi en concertation entre l'OMP et le GIAP ont accès à l'accueil de l'après-midi : 31 en 2010, 44 en 2015 et 46 en 2020.

**Points de pourcentage**

Certaines variations temporelles sont données en points de pourcentage. Cela correspond à la différence arithmétique entre deux pourcentages. Par exemple, la part des enfants de milieu favorisé qui ont recours à- l'accueil du midi était de 20% en 2010 et de 22,5% en 2020. La différence entre ces deux pourcentages est exprimée en points de pourcentage : 22,5% – 20% = +2,5 points de pourcentage. Cela signifie que la proportion de 2020 est de 2,5 points de pourcentage supérieure à celle de 2010. (Voir **E1.f**.).

**Constitution genevoise (art. 204) - Accueil parascolaire**

[1] L'Etat est responsable de l'accueil parascolaire.

[2] Les enfants qui suivent leur scolarité obligatoire dans l'enseignement public bénéficient d'un accueil à journée continue, chaque jour scolaire.

**Loi sur l'instruction publique (LIP) du 17 septembre 2015 (entrée en vigueur le 1er janvier 2016) (art. 8)**

[10] L'accueil à journée continue des élèves du degré primaire de l'enseignement public est de la compétence exclusive des communes, conformément à la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (1er train), du 18 mars 2016, et à la loi sur l'accueil à journée continue, du 22 mars 2019.

**Loi sur l'accueil à journée continue (LJAC) du du 22 mars 2019 (art. 2)**

[1] L'accueil à journée continue vise à offrir une prise en charge collective aux enfants en âge de scolarité obligatoire. Il s'articule en complémentarité aux horaires scolaires, le matin, à midi et en fin d'après-midi, les jours d'école.

[2] Il a pour buts d'aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle et d'offrir à chaque enfant un accueil de qualité, en contribuant à son développement harmonieux.

[3] Il joue un rôle de prévention et d'intégration et a une mission éducative complémentaire à celle de la famille, de l'école et des activités périscolaires

**Accueil proposé par le GIAP**

***- Accueil du matin de 7h00 à 8h00***

Dans quelques écoles du canton, situées en ville de Genève (Carl-Vogt, Cité-Jonction, Eaux-Vives, Europe, Geisendorf, Plantaporrêts) ou dans des communes périphériques (Tattes à Onex, Montfleury à Versoix, Palettes-Bachet de Pesay à Lancy, Perly-Certoux), les enfants du cycle élémentaire (1re à 4e HarmoS) peuvent bénéficier d'un accueil, à certaines conditions, avant de commencer l'école. Un petit déjeuner et un moment de détente leur sont proposés. L'accueil du matin, gratuit jusqu'en 2014-15, est facturé CHF 3 par matin depuis la rentrée 2015 et CHF 4 depuis la rentrée 2020.

***- Accueil de midi de 11h30 à 13h30***

Les animatrices et animateurs du parascolaire prennent en charge et encadrent pendant le repas les enfants de 1re à la 8e HarmoS dès la sortie de l'école et jusqu'à la reprise des leçons, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. L'intendance des repas servis dans les restaurants scolaires est gérée par les communes ou par des associations qui en fixent le prix et en encaissent directement le paiement auprès des parents. Des activités ludiques ou un moment de repos pour les enfants des petites AdS sont organisés après le repas. Elles ou ils sont ensuite reconduits à leur école. La prestation pour l'encadrement est facturée aux parents par le GIAP et se monte à CHF 6 à la rentrée 2020.

***- Accueil de l'après-midi de 16h00 à 18h00***

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les enfants de 1re à 8e HarmoS se voient offrir un goûter et un encadrement sous forme de jeux d'intérieur et d'extérieur, d'activités créatrices ou sportives, de visites, de bricolages, etc. Les devoirs à domicile ne sont pas pris en charge par le parascolaire. La prestation d'encadrement est facturée aux parents par le GIAP et se monte à CHF 8 à la rentrée 2020.

À noter que jusqu'en 2006, l'accueil de l'après-midi était réservé aux élèves jusqu'en 5e HarmoS (avec dérogations possible pour les élèves de 6e à 8e HarmoS). À partir de la rentrée 2007, l'accueil de l'après-midi a été ouvert à l'ensemble des élèves du primaire. L'ouverture de l'accueil du soir aux 6e-8e HarmoS avait contribué à hauteur de 50% à la hausse des effectifs entre 2006 et 2007 qui se perçoit à travers la moyenne journalière.

**Réduction / exonération**

Des réductions ou exonérations sont accordées aux familles en fonction de leurs revenus et du nombre d'enfants fréquentant le parascolaire, pour la prestation d'encadrement du midi et du soir. Pour pouvoir bénéficier d'une réduction en fonction du revenu, les parents doivent formuler une demande auprès du service de facturation dans le délai imparti (fin novembre 2020 pour l'année scolaire 2020-2021). En revanche, depuis l'année scolaire 2019-2020, le rabais fratrie est accordé automatiquement, les parents n'ayant plus besoin de faire de demande particulière. Le rabais fratrie est déterminé techniquement lors de la 1ère facturation en janvier de l'année scolaire en cours en lien avec le nombre d'enfants inscrits au parascolaire au moment de la facturation. Les parents peuvent cumuler les deux rabais, le rabais fratrie étant appliqué sur le solde restant après calcul de la réduction liée au revenu familial.

Légalement les communes doivent aussi accorder des réductions ou exonérations du prix du repas de midi.

**Lien vers les données :** https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/reperes-indicateurs-statistiques